Conseil communal du Chenit

RAPPORT

de la Commission permanente des finances du conseil communal.

Objet : Préavis 1/2025 – Rénovation des cuisines militaire au Brassus pour un accueil de jour supplémentaire.

Au Conseil communal du CHENIT,

Monsieur le Président

Mesdames et Messieurs,

Votre commission des finances s'est réunie le 17 février 2025 pour une séance sur différents sujets. Les conseillers s'étant prononcés sur le préavis en question sont :

- M. Eric Rochat, RV ;
- M. Didier Vaucher, UDI ;
- M. Julien Mathey, F3, en remplacement de M. Marc Ferrari excusé ;
- M. Nicolas Guignard, RV ;
- M. Pierre-Olivier Capt, UDI, Président,

Nous avons préparé quelques questions que nous avons soumises à La Municipalité par l'intermédiaire de M. Bertrand Meylan, municipal des finances. En voici un résumé avec, évidemment les réponses de La Municipalité et parfois un commentaire de la COFIN :

- Pour la menuiserie, 40'000.- nous paraissent élevés pour les portes d'accès, même si les portes coûtent vite cher. Il s'avère qu'outre les portes, il y a également 2 portes intérieures antifeu EI30 à 7'500.- ; 3 fenêtres à rajouter pour 3'000.- ; 4 fenêtres à changer pour 3'000.- ; ainsi qu'une porte d'entrée double à 12'000.-. A cela s'ajoutent une porte extérieure à la cuisine pour 7'000.- et 3 tables à 7'500.- à mettre contre les murs, comme posées à la garderie.
- Qu'est-ce qui est compté dans les frais administratifs ? Ce sont tous les frais liés au permis de construire, aux plans techniques, plans sécurité incendie et de vérification par l'OAJE.
- Le montant pour divers et imprévus se monte à 15'000.- soit 13% de celui des travaux ce qui nous semble assez large, évidemment ce ne sera probablement pas dépensé, mais ça donne un signal de marge… La Municipalité dit qu'effectivement une marge significative a été prise par rapport aux ouvertures des façades car il peut potentiellement y avoir de mauvaises surprises…

- Pour quand est prévu « Orbe 5 » et quelle serait la durée d'utilisation de la Cantonette après ces travaux ? Le début des travaux pour la Cantonette est normalement prévu pour mars 2025, quant à la durée d'utilisation, elle sera de deux ans à minima.
- Question en lien avec les amortissements : Nous avons bien retenu la notion que la durée des amortissements est définie par MCH2. Il nous semble toutefois que la durée de vie de l'installation entre en ligne de compte par rapport à ce dernière… Ici, nous avons un amortissement sur 10 ans pour une durée d'utilisation, donc de réception de loyers, de minimum 2 ans. On aura donc potentiellement à amortir jusqu'à 8 ans cet investissement en ne recevant plus de loyers s'y référant. *La Municipalité explique qu'en effet, nous pouvons faire des amortissements extraordinaires qui devraient-être expliqués dans les annexes aux comptes. Cela dit, les raisons doivent être valables et pas juste je « veux » ou j'« aimerais ». Dans le cas présent, l'entretien est fait pour durer même après le déménagement de l'UAPE et sera utilisé à d'autres effets (comme actuellement)*. Commentaire de la COFIN : nous comprenons ou disons espérons comprendre un peu la mécanique MCH2, mais dans ce cas comme dans d'autres préavis récents, nous restons quelque peu dubitatif sur le fait d'amortir des choses sur des durées plus longues que leur utilisation.
- Enfin concernant le projet « Orbe 5 » qui semble être la suite sur laquelle AJOVAL et la Commune se sont plus ou moins engagées, est-ce que ce dernier nécessitera un investissement de la part de La Commune ? La Municipalité indique que Non (c'est AJOVAL qui signera le bail à loyer). La COFIN remercie La Municipalité et souligne toutefois qu'évidemment AJOVAL est financée par Le Canton, La Commune et les parents.

Conclusion

Votre commission des finances tenant compte des différentes réponses apportées et du besoin évident de ce projet s'est rapidement prononcée favorablement sur ce préavis. En revanche, une réflexion importante a eu lieu sur la question d'amortissement et sur l'éventualité d'un amendement demandant le financement par le Budget de fonctionnement, sans amortissement dans la durée. En effet, si l'on songe que les amortissements débutent généralement l'année qui suit la fin des travaux, La Commune commencerait à amortir en 2026 pour une potentielle utilisation « rentable » jusqu'en 2027.

La commission des finances remercie La Municipalité d'entreprendre des démarches pour solutionner la question de l'accueil de jour, casse-tête de nombreux parents. Par la même, nous remercions la Municipalité pour ses réponses à nos questions.

Au terme de ses délibérations, la commission des finances, à l'unanimité, vous invite Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers, à accepter les conclusions du préavis no 1/2025 :

1) Autorise La Municipalité à réaliser la rénovation des cuisines militaires au Brassus pour un accueil de jour supplémentaire à hauteur de CHF 130'000.- ;
2) Autorise La Municipalité d'emprunter, si nécessaire, la somme de CHF 130'000.00 dans le cadre du plafond d'endettement de CHF 40'000'000.00 de la législature 2021-2026.

Le Brassus, le 6 mars 2025.

Au nom de la Commission des Finances :

Pierre-Olivier Capt, rapporteur.